

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2006



*Nous formons aujourd'hui  
les professionnels dont  
vous aurez besoin demain*

Document à conserver pour remplir votre déclaration  
2482

Base de salaires de l'année 2005

Vous pouvez trouver ce formulaire de déclaration sur le  
site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

*La loi impose à toute entreprise de consacrer à la formation initiale 0,5% ou 0,2% selon les départements de sa masse salariale de l'année précédente. Une partie de cette somme, selon mode de calcul simplifié au verso, peut être affectée à des établissements d'enseignement de votre choix.*

Le GIP-InSIC est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des Cadres Supérieurs (CS) et, par voie de cumul, également au titre des Cadres Moyens (CM) soit : **CM + CS**

Entreprise : .....  
Adresse : .....  
Code postal / Ville : .....  
Nom du Responsable : .....  
Fonction : .....  
Téléphone : .....  
Code NAF : ..... Barème 

A	B	C
---	---	---

  
N° SIRET : .....

Deux possibilités pour verser votre Taxe d'Apprentissage :

## 1. Direct au GIP-InSIC

- Par chèque à l'ordre du GIP-InSIC  
 Par virement sur le compte Trésor Public 10071 88000 00001002541 90

d'un montant de : .....

## 2. Indirect par Organisme Collecteur

Nom de l'organisme auprès duquel vous versez : .....

d'un montant de : .....

Quelle que soit la solution retenue, le GIP-InSIC vous remercie de votre versement et vous prie de bien vouloir lui adresser une copie du présent recto dûment complété.

En cas de versement direct, le GIP-InSIC vous adressera par retour un reçu libératoire.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

